

Répertoire téléphonique :

La Mairie :

Horaires des Permanences :

Mardi/Jeudi : 14h00 -18h00 03.44.85.01.24
Samedi 10h00-12h00
mairieconchylespots@wanadoo.fr

Ecole de Conchy les Pots 03.44.85.08.69

Trésor Public de Lassigny 03.44.43.60.19

Le Collège de Ressons : 03.44.42.50.63

La Poste (à la boulangerie) : 03.44.85.04.65

Médecins : Conchy les Pots 03.44.85.01.11

Pharmacie : Conchy les Pots 03.44.85.07.82

Cabinet d'infirmiers
de Conchy Les Pots 03.44.97.42.98

Lebargy Fabienne Infirmière
libérale à Boulogne la Grasse 03.44.20.99.50
06.03.49.89.62

Soins à domicile aux personnes 03.44.42.71.14

Centre Social Rural 03.44.42.71.10
(Portage Repas)

TAXI CONCHYLIEN 06.29.11.50.33

Centre de secours de Ressons Le 18

Urgences Le 15

Hôpital Général Compiègne 03.44.23.60.00

Polyclinique St-Come Compiègne 03.44.92.43.43

Centre Hospitalier Montdidier 03.22.78.70.00

GENDARMERIE 03.44.42.79.17

S.I.C.A.E. (Secteur électricité) 03.44.42.73.00

Presbytère de Ressons sur Matz 03.44.42.50.81
Père Geoffroy de LESTRANGE

NANTAISE DES EAUX SERVICES : (service des Eaux)

0969 320 404 (appel non surtaxé)

du lundi au vendredi : 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

BIEN VIEILLIR CHEZ SOI

Réseau de Santé Gérontologie
du Compiégnois/Noyonnais
Parc tertiaire de La Croix
64, rue Claude Bourgelat
60610 La Croix Saint Ouen
Tél. 03 44 09 16 78

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire est obligatoire, dès 16 ans, pour les filles et garçons nés en Juillet-Août-Septembre 2000. Il faut s'inscrire à la Mairie le mois de votre anniversaire. Le recensement est une démarche qui permet :

- de vous inscrire aux examens et concours
- D'assister à la journée d'appel à la préparation à la défense
- D'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès 18 ans.

INFOS UTILES

**Déchetteries de LASSIGNY
RESSONS SUR MATZ
0800 60 20 02 (appel gratuit)**

Horaires d'ouverture	Du mardi au samedi De 9 h à 12 h et De 14 h à 18 h le Dimanche de 9 h à 12 h.
Jours de fermeture	Lundi et jours fériés

Ramassage des ordures ménagères tous les JEUDIS

**Collecte du tri sélectif (bac jaune) les mercredis des
semaines paires soit tous les 15 jours selon le
calendrier**

RECYCLERIE DE NOYON 03 44 09 70 30



Horaires de la bibliothèque intercommunale de Boulogne la Grasse « PLAISIR DE LIRE »

Place de la gare à Boulogne-la-Grasse

Mercredi de 14h30 à 16h30
Samedi de 14h30 à 16h30

Bulletin Municipal tiré en 285 exemplaires

Comité de lecture :

PINSSON Marie-Christine, HARANG Gilbert
GRELIN Jean, CHAUMETTE Catherine, CARLIER Francis.

Mise en page : QUILLET Nathalie

Responsable de la publication : Yves LEMAIRE



Le CONCHYLIEN

N°92

Bulletin Municipal du 1er JUILLET 2016

LETTRE DU MAIRE

Le processus de mise en place du plan de prévention du risque retrait, gonflement des argiles se poursuit. Après l'analyse des questionnaires que vous nous avez retournés et la réunion publique de restitution qui a suivi, les différents services de l'Etat et du département vont pouvoir être consultés.

Une enquête publique aura lieu en octobre/novembre, au cours de laquelle vous pourrez faire part de vos observations. Le préfet pourra alors prendre un arrêté prescrivant le plan de prévention des risques sur le territoire de la commune.

Ce plan de prévention ne sera pas neutre car il obligera à une étude de sol pour toute construction nouvelle et au respect de règles contraignantes, pour l'infiltration des eaux pluviales et les distances de plantation des arbres et des haies.

Pour les constructions existantes, la gestion des eaux pluviales, le respect des distances de plantation des arbres et des haies devront faire l'objet d'une attention particulière (dans un délai de 5 ans, un sinistre dû à l'inobservation de ces prescriptions ne pourra plus être pris en charge par les assurances).

En météorologie, on dit que les années se suivent mais ne se ressemblent pas. Cela se vérifie encore cette année avec un printemps « très arrosé ». Le changement climatique accentue peut être le phénomène, mais la disparition progressive des élevages avec le retournement des prairies et la suppression des haies contribuent aussi à l'augmentation du ruissellement.

Je ne peux que déplorer l'inondation de caves et de sous-sols, mais aussi d'habitations suite aux orages de grêle. Cependant, la gestion des eaux pluviales dans notre village qui forme une cuvette est très difficile. Les travaux réalisés suite aux inondations de 2001 ont donné satisfaction, mais il n'est plus possible d'augmenter les débits à la sortie de la Marlière. Seuls des bassins de retenue sur les hauteurs permettraient de réduire le risque, mais la commune n'ayant pas la maîtrise foncière dans les lieux favorables, ces travaux sont difficilement envisageables.

Comme le dit le proverbe « Après la pluie, le beau temps ». Alors espérons qu'à ce printemps humide succède un très bel été, rempli de promesses.



Yves LEMAIRE

INFOS COMITÉ

STAR WARS



Le jeudi 9 juin s'est déroulée la remise des prix du concours de dessins STAR WARS, auquel 52 petits CONCHYLIENS (4/15 ans) ont participé. Tous ces enfants ont été récompensés par M. le Maire, Mme. GUIOT, présidente de la bibliothèque, et les membres du jury des 4 communes participantes. Très bon moment de convivialité avec les parents autour du verre de l'amitié clôturant cette 20ème remise de prix.



Les jeunes DUVAL Casey, CHABALIER Perrine, CLEUET Clémence, PANA Maëva, PUILLE Corentin, et BAUDINE Lillah, vainqueurs de leurs catégories respectives, représenteront notre commune le dimanche 7 août prochain à BOULOGNE LA GRASSE, lors des portes ouvertes de la bibliothèque, nous souhaitons bonne chance à nos jeunes !!!

PROCHAINEMENT :

Rendez-vous le 13 juillet à 19h00 au monument pour célébrer la Fête Nationale, un vin d'honneur offert par la Municipalité sera servi à la salle des fêtes ; à l'issue pour ceux qui le désirent un repas républicain est proposé (réservation des plateaux repas uniquement en mairie). Au retour de la retraite aux flambeaux, un grand feu d'artifice sera tiré. Cette Fête Nationale se terminera par un moment de disco.



Association Paroissiale
Calendrier des Messes du 3ème
Trimestre.
Messe tous les dimanches à 10h30 à
Ressons sur Matz

DATES	SAMEDI 18H30	DIMANCHE 10H30
02-03 Juillet	Conchy Les Pots	Ressons/Matz
09-10 Juillet	Braisnes	Ressons /Matz
16-17 Juillet	Hainvillers	Ressons /Matz
23-24 Juillet	Baugy	Ressons/Matz
30-31 Juillet	Neufvy/Aronde	Ressons/Matz
06-07 Août	Coudun	Ressons/Matz
13-14 Août	Lataule	Ressons/Matz
20-21 Août	La Neuville/Ressons	Ressons/Matz
27-28 Août	Mortemer	Ressons/Matz
3-4 Septembre	Boulogne la Grasse	Ressons/Matz
10-11 Septembre	Mareuil la Motte	Ressons/Matz
17-18 Septembre	Antheuil Portes	Ressons/Matz
24-25 Septembre	Monchy Humières	Ressons/Matz

PERMANENCE DU CONSEILLER DEPARTEMENTAL

Patrice FONTAINE, votre Conseiller
départemental est à votre écoute lors
d'une permanence

sans rendez-vous
chaque 3ème Mercredi du mois

À la Mairie de RESSONS SUR MATZ
de
10heures à 11heures

ETAT CIVIL

Naissances :

Lowen KRUKOFF né le 8 mai 2016 à Compiègne

Noëline, Manon, Maëlise AURIBAUT
ASPETEGUIA née le 9 juin 2016 à Compiègne

Félicitations aux heureux parents.



Mariage :

Arnaud BLANC et Brigitte BROU le 25 juin 2016

Nous adressons nos sincères félicitations aux
jeunes mariés.



Décès :

Alain DESAUTY, décédé le 11 juin 2016 à
Montdidier.

Nous adressons nos sincères condoléances à sa
famille.

FERMETURE ANNUELLE

Le secrétariat de la Mairie sera
fermé du 1er août au 20 août 2016 inclus.

Aucune permanence ne sera assurée pendant
cette période. Pour les demande de cartes
nationales d'identité, nous vous demandons de
prendre vos dispositions courant Juillet.

Merci de votre compréhension

CHIENS DANGEREUX

Deux catégories de chiens

Les chiens susceptibles d'être dangereux sont classés en deux catégories, (L.211-12 du code rural et de la pêche maritime) en fonction de leur agressivité.

La première catégorie, qui comporte des types de chiens non inscrits au « Livre des origines françaises » (LOF), est constituée de chiens qui portent à leur maximum les potentialités agressives de ceux dont ils sont le croisement. Ils sont désignés par les termes « chiens d'attaque » (pit-bulls et boerbulls)

La deuxième catégorie « chiens de garde et de défense » (chiens de race Staffordshire terrier, American Staffordshire terrier, Rottweiler, Tosa) est constituée de chiens de race. La liste des chiens relevant de cette classification a été officialisée par l'arrêté du 27 avril 1999 (JO du 30 avril) pris en application de l'article R211-1 du code rural et de la pêche maritime.

Les obligations du propriétaire

Les propriétaires et gardiens de ces chiens dangereux sont soumis à un certain nombre d'obligations précises, notamment celles visées à l'article L211-14 du code rural et de la pêche maritime. Il s'agit en particulier de l'obtention d'un permis de détention des chiens relevant de ces catégories, de la stérilisation des mâles et femelles relevant de la 1ère catégorie, de l'obligation d'assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire ou du détenteur pour les dommages causés aux tiers par l'animal. Par ailleurs, le propriétaire ou détenteur d'un chien classé dangereux est tenu d'être titulaire d'une attestation d'aptitude sanctionnant une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents (L211-13 -1 du code rural et de la pêche).

Les conditions de circulation

La loi a également fixé les conditions de circulation des chiens dangereux. Aux termes de l'article L211-16 du code rural et de la pêche maritime, l'accès des chiens de 1ère catégorie aux transports en commun, aux lieux publics, à l'exception de la voie publique, et aux locaux ouverts au public, est interdit. Leur stationnement dans les parties communes des immeubles collectifs est également interdit. Il en est de même pour les chiens de la 2ème catégorie dans les lieux publics. Les chiens doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

STOP A LA VITESSE EXCESSIVE!



Ce n'est pas la première fois que des problèmes de vitesse excessive reviennent à l'ordre du jour de la réunion du Conseil municipal : sont concernées en particulier la traversée de la rue de Flandres, rue de Noyon et la rue de Boulogne.

Nous rappelons l'importance de respecter les limitations de vitesse dans le village, et un ralentissement est nécessaire notamment devant les écoles.

Des personnes ou enfants sont susceptibles de déboucher à tout moment et provoquer des drames ou dommages irréversibles.



INSCRIPTION BROCANTE :

L'inscription se fera UNIQUEMENT le samedi 23 juillet de 9h-12h salle polyvalente. Se munir de la photocopie recto-verso de la carte d'identité et de la feuille d'inscription jointe à ce Conchylien renseigné totalement (document réservé uniquement aux habitants) autre document pour les extérieurs.

FÊTE COMMUNALE :



Le samedi 30 juillet à partir de 21 heures avec diverses attractions foraines.

Le dimanche 31 juillet de 6h/18h rue de Flandres 27ème brocante

Le lundi 1er août vers 16h, tours de manège offerts aux enfants du village par la Municipalité et le Comité des Fêtes.

En attendant de se retrouver à ces prochains rendez-vous, l'Association vous remercie de votre participation et soutien.



Le recensement des enfants est obligatoire en Mairie pour qu'ils puissent bénéficier des diverses manifestations proposées.

**Pour le Comité,
Le Président
J.GRELIN**

Contact : 03.44.85.03.84

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 01 AVRIL 2016

L'an deux mil seize le premier avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves Lemaire, Maire de la commune. Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Madame PINSSON Marie-Christine est nommée secrétaire de séance.

Membres présents et votants : Messieurs ,Mesdames LEMAIRE Yves, PINSSON Marie-Christine, PUILLE Jean-Philippe, CHAUMETTE Catherine, BAILLON Michel , CARLIER Francis, GRELIN Jean, SNOECK Eric, HUCHER Vincent, GEORGE Jacky, COLLÉ Philippe, DOMALAIN Ghislaine ,BEVALOT Benjamin.

Absents non excusés : FRANCOIS Emilie et DEWIDEHEM Yvon.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 10 Mars 2016

Le Conseil Municipal, unanime, valide le procès-verbal de la réunion du 10 Mars 2016.

BUDGET 2016 DE LA COMMUNE

Après avoir étudié le budget de l'année 2016, chapitre par chapitre, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité des membres présents.

Ce budget s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes :

Section de Fonctionnement

Dépenses chapitres 011-012-65-66-022-042 : **723 128.49 €**

Recettes chapitres 70-74-042-002 : **723 128.49 €**

Section d'Investissement :

Dépenses chapitres 20-21-16-020-040-041 : **2 699 920.80 €**

Recettes chapitres 13-27-040-041-001 : **2 699 920.80 €**

BUDGET 2016 DU SERVICE DES EAUX

Après avoir étudié le budget de l'année 2016, chapitre par chapitre, le Conseil Municipal présent l'approuve à l'unanimité des membres présents.

Ce budget s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes :

Section de Fonctionnement

Dépenses chapitres 011-66-022-042 : 134 225.71 €

Recettes chapitres 70-74-042-002 : 134 225.71 €

Section d'Investissement :

Dépenses chapitres 20-21-16-020-040-041 : 320 949.83 €

Recettes chapitres 13-27-040-041-001 : 320 949.83 €



INFORMATIONS RELATIVES A LA SALLE POLYVALENTE

Le prix de la location est fixé à 160.00€ pour le week-end sans les charges (électricité)

Une caution et une attestation responsabilité civile sont demandées à la réservation.

La salle peut accueillir 120 personnes. La location de vaisselle n'est pas incluse dans le prix.

ASSISTANTES MATERNELLES

ASPETEGUIA Sandrine

155 rue de la Marlière
60490 CONCHY LES POTS
Tél : 06 21 33 06 53

CARLIER Corinne

10 rue de BOULOGNE
60490 CONCHY LES POTS
Tél : 03 44 85 69 78

DUMONT Sonia

135 rue de la MARLIERE
60490 CONCHY LES POTS
Tél : 03 44 40 28 79

GEORGE Myriam

307 rue de la HARACHE
60490 CONCHY LES POTS
Tél : 03 44 85 09 20

LANGLAIS Michèle

18 rue de BOULOGNE
60490 CONCHY LES POTS
Tél : 03 44 40 26 10

RAMOND Maryse

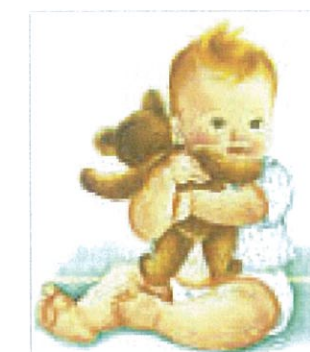
57 rue de FLANDRES
60490 CONCHY LES POTS
Tél : 03 44 85 22 67

SAVREUX Sandrine

2 rue de FLANDRES
60490 CONCHY LES POTS
Tél : 03 44 97 52 70

WATTINCOURT Sylvie

2230 rue de FLANDRES
60490 CONCHY LES POTS
Tél : 06 42 23 88 13



Le plan d'eau de Conchy a besoin de bénévoles pour sa sauvegarde !

une Association « PÊCHE » serait idéale pour protéger ce lieu,
si vous êtes intéressés ,vous pouvez prendre contact avec

Bernard DUFRESNOY au 06.20.92.23.04



FC CONCHY/BOULOGNE ORGANISE

Le samedi 9 juillet 2016 un concours pêche à la truite à Marquéglise.

Tirage au sort sur place à partir de 7h00.

Places limitées à 40 pêcheurs avec 1 canne/personne

Buvette et Restauration

8h à 12h : Concours

12h: Comptage et remise des prix

Restauration

14h : Pêche libre avec remises de truites pour le reste de la journée.

20 euros/pêcheur avec petit déjeuner offert ouvert à tous.

Réservation : Lionel : 06.31.82.77.09

Jérémy : 06.76.20.26.81

VOTE DES 4 TAXES LOCALES

*Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'augmenter de 1% les taux d'imposition pour l'année 2016*

	Taux année 2015	Taux année 2016	Bases	Produit
TH	15.02	15.18	572 900	86966
TFB	16.14	16.30	403 000	65689
TFNB	41.25	41.65	56 100	23365
CFE	15.73	15.90	220 100	34995
TOTAL				211 015

DISSOLUTION DU C.C.A.S

Considérant l'article n° 79 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, donnant aux communes de moins de 1500 habitants la possibilité de procéder à la dissolution de leur C.C.A.S,

Considérant le Code de l'action sociale et des familles, et notamment de ses articles L.123-4 et suivants,

Considérant le peu d'activité du C.C.A.S,

Considérant la possibilité qu'a la commune d'intégrer son budget, ainsi que de reprendre son actif et son passif,

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal DECIDE :

- De dissoudre le C.C.A.S. à la date du 30 juin 2016
- A compter du 1^{er} janvier 2017 de reverser à la commune l'intégralité de son budget, de son actif et de son passif
- De laisser à la commune l'exercice des compétences sociales et autres, exercés par le C.C.A.S
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal que Monsieur FOYART Joël a atteint le dernier échelon de son grade avec l'ancienneté et qu'il est nécessaire d'effectuer l'avancement au grade supérieur, à savoir Adjoint technique principal de 1^{ère} classe. A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve l'avancement de grade et autorise le Maire à procéder à l'inscription au tableau des avancements de 2016.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 20 MAI 2016

L'an deux mil seize le vingt mai à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves Lemaire, Maire de la commune. Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Madame PINSSON Marie-Christine est nommée secrétaire de séance.

Membres présents et votants : Messieurs, Mesdames LEMAIRE Yves, PINSSON Marie-Christine, PUILLE Jean-Philippe, BAILLON Michel, CARLIER Francis, GRELIN Jean, SNOECK Eric, HUCHER Vincent, GEORGE Jacky, COLLÉ Philippe, BEVALOT Benjamin.

Absentes excusées : CHAUMETTE Catherine et DOMALAIN Ghislaine.

Absents non excusés : FRANCOIS Emilie et DEWIDHEM Yvon.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 01 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal, unanime, valide le procès-verbal de la réunion du 1^{er} avril 2016.

REFECTION DES MENUISERIES A LA SALLE DES FÊTES

Des entreprises locales ont été consultées pour changer la porte d'entrée et 3 fenêtres avec volets roulants de la salle polyvalente. Après réflexion, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Fenêtres et Vérandas à 80700 BALATRE. Le montant du devis s'élève à la somme de 19200€ TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et votants autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire.

REFECTION DE LA SIGNALISATION AU SOL

Monsieur le Maire expose le devis de l'entreprise France Parking pour la réfection de la signalisation au sol de la voirie pour un montant de 1980 € TTC, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et votants autorise le Maire à signer le devis et demande que la réfection soit réalisée courant juin.

ACCOMPAGNEMENT A L'AMELIORATION DES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES VERS LE 0 PHYTO.

La protection de notre environnement est complexe et en constante évolution. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, la réglementation phytosanitaire qui vient encore d'être renforcée avec la loi Labbe de février 2014, les lois Grenelle 1 et Grenelle 2 de 2007 et 2009, la loi cadre pour la biodiversité prévue pour 2015, précisent les enjeux et contours des actions à enclencher pour protéger la ressource en eau, stopper l'érosion de la biodiversité et gérer durablement les déchets pour agir en faveur du climat. C'est pour être conforme à cette réglementation pour anticiper les interdictions et atteindre les objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau que le Conseil Municipal souhaite être accompagné sur le court et le moyen terme dans « l'objectif zéro phyto ». La société ECO'Logic de Roubaix propose ses prestations dans le suivi et l'accompagnement de cette démarche pour un montant de 4320€ TTC comprenant une réunion de lancement, un diagnostic des pratiques, la validation des objectifs du plan d'action et un audit des pratiques sur les 3 années. Après réflexion, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et votants valide le projet et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

FUSION DES SYNDICATS DES ENERGIES DE LA ZONE EST DE L'OISE (Sezeo) et du SYNDICAT INTERCOMMUNAL FORCE ENERGIES.

Considérant la transmission par Monsieur le Préfet de l'Oise de l'arrêté de projet de périmètre de fusion du syndicat des Énergies de la zone Est de l'Oise (SEZEO) et du syndicat intercommunal (force énergies) en date du 21 avril 2016, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale prévoyait la fusion des 3 syndicats d'énergies en 1 syndicat départemental unique, les communes membres des deux syndicats SEZEO et Force Énergies ont refusé cette fusion et ont donc proposé un amendement qui ne prévoit qu'une fusion entre les 2 syndicats SEZEO ET FE. L'amendement a été adopté par la CDCI lors de sa réunion du 21 mars 2016 et l'arrêté préfectoral. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et votants décide de donner son accord à l'arrêté de projet de périmètre de fusion du syndicat des énergies de la zone Est (SEZEO) et du syndicat des énergies intercommunal (Force Énergies) tel que présenté par Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 18 avril 2016.

PROJET DE FUSION DU SYNDICAT D'EAU NORD-RESSONTOIS ET SYNDICAT D'EAU D'ORVILLERS-SOREL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi modifiée n°2010-153 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 40,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 1956 portant création du syndicat d'eau d'Orvillers-Sorel

Vu l'arrêté préfectoral du 10 janvier 1991 portant création du syndicat de production d'eau du Nord Ressontois,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale le 12 octobre 2015, Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que :

Le projet initial de schéma départemental de coopération intercommunale prévoit la fusion des deux syndicats en un syndicat intercommunal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et votants :

Donne son ACCORD à l'arrêté de projet de fusion du syndicat d'eau d'Orvillers-Sorel et du syndicat d'eau du Nord-Ressontois.

CEREMONIE DU 13 JUILLET

Le Conseil Municipal décide de reconduire cette année les festivités de la Fête Nationale, par la Cérémonie au Monument aux Morts le 13 juillet à 19h00, la cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur à la salle des fêtes, retraite aux flambeaux, repas uniquement sur réservation et pour clore la soirée feu d'artifices.

Questions diverses :

Le Conseil Municipal rappelle que les horaires de tonte des pelouses sont limitées au créneau **10h-12h** les dimanches et jours fériés.

Le Conseil Municipal rappelle les dispositions en vigueur quant à la collecte des eaux pluviales : la règle générale prévoit que chacun dispose d'un réseau individuel d'infiltration des eaux pluviales sur son terrain. Pour les constructions anciennes, il est toléré qu'un minimum de ces eaux soient dirigées jusqu'aux caniveaux, mais elles doivent être canalisées de façon à être le plus éloignées possible de la base des habitations. De plus, ces mesures rentrent dans le cadre du plan de prévention des risques auxquelles notre commune sera bientôt soumise.

Le repas des personnes âgées aura lieu au restaurant le Relais de Conchy Les Pots le 22 Octobre 2016.



Cérémonie de la Fête Nationale le **13 juillet 2016 à partir de 19h00**

Cérémonie au Monument aux Morts, suivie du verre de l'amitié à la salle polyvalente



Repas uniquement sur réservation

Défilé des Lampions
Feu d'artifices